

Direction des Relations Publiques
Communication
52 avenue de la Libération
33380 BIGANOS
Tel . : 05 56 03 92 54
Courriel : communication@villedebiganos.fr



Formulaire de demande de diffusion d'un message sur le site internet et / ou les panneaux lumineux de la ville de Biganos

Nom de la structure :

Nom et prénom du demandeur :

Téléphone :

Email :

Date de la demande :

Message : écrivez en MAJUSCULE (120 caractères maximum), vérifiez vos informations de base, ajouter en pièce jointe un visuel afin de valoriser votre événement (site internet)

Qui ? Quoi ? Quand ? Où ? Comment ?

Date de début de diffusion souhaitée (jour/mois/année) :/...../.....

Date de fin de diffusion souhaitée (jour/mois année) :/...../.....

Site internet et/ou panneaux lumineux

Cadre réservé à l'administration

Diffusion : au :

Exécuteur : Date de réception du formulaire.....

Date : Visa

Guide d'utilisation

Faire passer une information sur le site internet de la ville et sur les panneaux lumineux est un service gratuit

Les objectifs des supports de communication

- * Diffuser des informations d'intérêt général liées à la vie de la commune.
- * Éviter les affichages sauvages qui nuisent à l'environnement de la ville.
- * Simplifier la promotion des manifestations associatives.

Les types de messages

Il doit s'agir d'informations d'intérêt général relatives à Biganos et qui s'adressent à un nombre suffisamment important de personnes :

- * Les informations municipales : inscription sur les listes électorales, conseils municipaux...
- * Les informations culturelles : concerts, spectacles...
- * Les informations sportives : rencontres, tournois...
- * Les manifestations associatives : conférences, expositions, salons, braderies...
- * Les informations liées à la circulation et à la sécurité : travaux, déviations...

Procédure

◆ **La demande :**

Un formulaire en ligne (à utiliser en priorité) est téléchargeable sur le site www.villedebiganos.fr

Un formulaire papier est disponible au service Vie Associative de la mairie.

◆ **Le message :**

Le message ne devra pas dépasser **120 caractères espaces compris**.

Pour une lecture plus efficace, il est conseillée d'être très synthétique. Le message devra comporter les informations strictement essentielles auxquelles le service gestionnaire se réserve le droit d'apporter des corrections éventuelles

◆ **Les délais à respecter :**

Les demandes de diffusion devront parvenir au Service Communication au moins 15 jours avant la date de diffusion souhaitée.

Toute demande hors délais ne sera prise en compte que dans la limite des espaces disponibles et ne sera pas prioritaire.

◆ **La diffusion des messages**

La ville se réserve un droit prioritaire dans la diffusion des informations.

La ville reste juge de l'opportunité de la diffusion des messages qui lui sont proposés et se réserve le droit de les refuser.

En cas de besoin, le service pourra adapter la densité du texte et la mise en page définitive afin de rendre le message plus lisible